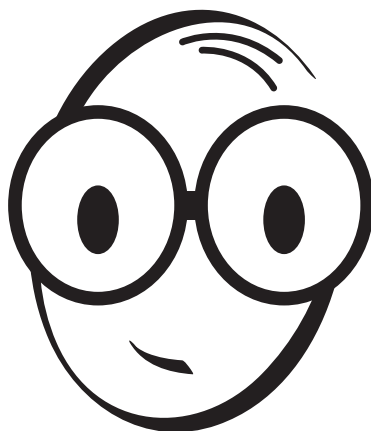


Formalités du juge québécois STR



Juge Débutant – Juge Provincial – Juge National – Juge FIG

Trampoline, Tumbling & Double-Mini Trampoline

ATTENTION: Ceci est un abrégé du Cahier des charges de Gymnastique Québec.
Toujours vous référer aux documents officiels dans le cas de divergences ou interrogations.

JUGE BREVET	PRÉREQUIS	FORMATION													JUGE														
		Examen théorique				Examen pratique						Pratique			Exécution			Difficulté			Juge arbitre								
		Règlements				Exécution			Difficulté			Juge arbitre			« Shadow judging »			DÉB. N1-4 N5 N6+			DÉB. N1-4 N5 N6+			DÉB. N1-4 N5 N6+					
		DÉB.	EX.	DD	J.A.	N 1-4	N 5	N 6+	N 1-4	N 5	N 6+	P 1-4	N 5+				DÉB.	N1-4	N5	N6+	DÉB.	N1-4	N5	N6+	DÉB.	N1-4	N5	N6+	
Débutant Cours CR	- Aucun	70%														X				X**				X**					
Régional 2 ^e année de juge débutant	- Brevet Débutant et approbation* - Avoir jugé minimum 2 compétitions ou 15 heures de CR3 - Juge provincial ayant été inactif moins de 5 ans		60%				50%									X	X												
Inter-régional (Provincial 4) Cours P4-P3	- Brevet Débutant et approbation* - Avoir jugé minimum 2 compétitions ou 15 heures de CR3 - Juge provincial ayant été inactif moins de 5 ans		60%	60%			50%			90%						X	X			X	X								
Provincial (Provincial 3) Cours P4-P3	- Brevet Débutant ou P4 et approbation* - Avoir jugé minimum 2 compétitions ou 15 heures de CR3 <u>OU</u> avoir jugé minimum 15 heures en P4 - Juge provincial ayant été inactif moins de 5 ans		60%	60%	60%		50%			90%			75%			X	X			X	X			X	X				
Les juges Régionaux, Provincial 4 et Provincial 3 doivent suivre un module FMO (voir page 3) Pour suivre le cours de juge P2-P1, le juge doit être <u>breveté Provincial 3 dans les trois disciplines (TRI-TUM-DMT)</u>																													
Provincial-maître (Provincial 2) Cours P2-P1	- Brevet P3 et approbation* - Avoir jugé minimum 15 heures en P3		70%	70%	70%			60%			90%						X	X	X			X	X	X		X	X	X	
Provincial 1 (Éligible national) Cours P2-P1	- Brevet P3 et approbation* - Avoir jugé minimum 15 heures en P3 ou P2		70%	70%	70%			60%			90%						X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	
Pour suivre le cours de juge National, le juge doit être <u>breveté Provincial 1 dans les trois disciplines (TRI-TUM-DMT)</u>																													
National (3, 2 et 1)	- Brevet P1 et approbation* - Avoir jugé min. 2 ans P2-P1 - Avoir jugé à un Easterns en tant que P1	COURS NATIONAL													X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Les juges Provincial 2, Provincial 1 et Nationaux doivent suivre un deuxième module FMO (voir page 3)																													
FIG (4, 3, 2 et 1)	- Brevet National 1 - Approbation GQ et TTPC	COURS INTERNATIONAL													X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Les juges FIG doivent suivre un troisième module FMO (voir page 3)																													

LÉGENDE: DÉB. = Débutant / EX. = Exécution / DD = Difficulté / J.A. = Juge arbitre / N 1-4 = Niveau 1 à 4 / N 5 = Niveau 5 / N 6 + = Niveau 6 (Espoir), Junior et Senior

* Doit avoir rempli les autres critères et avoir sa candidature approuvée par le coordonnateur des assignations STR de Gymnastique Québec.

** La tâche d'un juge D (difficulté et juge arbitre) peut être effectuée par un juge Débutant qui en est à sa 2^e année d'expérience et ayant jugé à au moins deux compétitions CR3.

COURS DE JUGE*

Plusieurs cours de juge Débutant et Provincial (P4-P3 et P2-P1) sont offerts en début de saison. Les cours s'échelonnent sur deux jours. Toutefois, pour le cours de juge débutant, il est possible de réduire à une journée selon les besoins de la région.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE*

Tous les juges Provincial, National et FIG désirant juger lors des compétitions au Québec, devront obligatoirement assister à la formation continue de l'année gymnique en cours. Cette clinique, d'environ 4 heures, sans examen, a pour but de faire un retour sur les règlements et le jugement. Les juges qui n'assistent pas à la clinique ne pourront pas juger cette saison. Ceux qui suivent une formation de juge à l'automne, les juges FIG qui jugent entre à l'automne ainsi que les formateurs, sont exemptés. Il est possible de faire un travail compensatoire si le juge ne peut être présent à la formation continue. Ce travail, tout comme la formation continue, doit être défrayé*.

* Le coût des cours, de la clinique et du travail compensatoire peuvent varier, veuillez vous informer auprès du coordonnateur des assignations.

VALIDITÉ DU BREVET

Le brevet Débutant est valide indéfiniment si l'officiel juge un minimum d'une compétition par saison, dans le cas contraire, il doit refaire sa formation Débutant. Le brevet Provincial est valide indéfiniment si vous assistez à la formation continue à chaque début d'année gymnique. Il est possible de ne pas assister à la formation continue si vous ne prévoyez pas juger lors de la saison. Toutefois, après 2 ans sans avoir assisté à la formation continue ou s'il manque un recertification, le brevet devient invalide et le juge devra refaire son cours provincial. Tous juges provincial, national et FIG sera tenu de recertifier son brevet aux 4 ans, à chaque nouveau cycle olympique. Cette recertification se donne en une demi-journée et consiste en un survol des nouveautés, suivi d'un examen théorique.

« FAST TRACK » DE NIVEAU

Un juge P4 peut monter juge P3 dans la même année s'il a réussi l'examen de juge arbitre lors de son cours de juge P4-P3, qu'il fait un minimum de 15 heures de pratique, sur deux compétitions, sous recommandation du coordonnateur des assignations. Pour un athlète ou en entraîneur national désirant devenir officiel, il est permis de faire la formation de juge Débutant et de juge Provincial la même année. Un ancien officiel voulant reprendre du service pourra refaire le cours de juge Provincial où il était rendu et obtenir le même niveau.

LES COMPÉTITIONS

Compétitions CR3:	Prérequis	- Brevet Débutant et +
Challenge des Régions:	Prérequis	- Brevet Débutant et +, avoir jugé dans la saison
Coupes du Québec et Invitations:	Prérequis	- Brevet Régional et + (Débutant pour HD)
Championnats québécois (avril):	Prérequis	- Brevet Régional et + (Débutant pour HD) - Avoir jugé 1 Coupe du Québec
Jeux Gymnastique Québec:	Prérequis	- Brevet Débutant et +, avoir jugé dans la saison
Jeux du Québec (mars):	Prérequis	- Brevet P1, P2, National, FIG, P3, P4 ou Régional, avoir jugé dans la saison - Priorité: 1 juge par région ayant pris part à une Finale régionale des Jeux du Québec
Jeux du Canada (février aux 2 ans):	Prérequis	- Brevet National et +, avoir jugé dans la saison
Championnats de l'Est (mai):	Prérequis	- Brevet P4-1 priorisé et 1 brevet National ou FIG - Avoir jugé 2 sélections provinciales (Coupe du Québec ou Championnat québécois)
Élite Canada (mai):	Prérequis	- Brevet FIG, National 1, 2, 3* - Avoir jugé 1 sélection provinciale (Coupe du Qc)
Championnats canadiens (juillet):	Prérequis	- Brevet FIG, National 1, 2, 3* - Avoir jugé 2 sélections provinciales (Coupe du Québec ou Championnat québécois)

*Voir plus de détails en page 4 dans Assignations pour les compétitions nationales.

HONORAIRES DES OFFICIELS*

La rémunération des juges se fait par session selon le brevet détenu ET selon le nombre de modules FMO complété**. Pour les juges Provincial ayant des niveaux différents d'une discipline à l'autre, le tarif du plus bas niveau certifié sera applicable. Une session est d'une durée +/- 4 heures. Un juge sera rémunéré une demi-session si celle-ci est en deçà de 2 heures. Lors d'une plus longue session (4 à 6 heures), il sera rémunéré pour une session et demie. Un juge qui n'arrive pas à l'heure, se fera déduire une demi-session de rémunération. Le paiement des honoraires doit être effectué à la fin de la compétition ou au plus tard deux semaines après.

Voici les tarifs de la saison 2018-2019:

Brevet	COMPÉTITIONS CR		COMPÉTITIONS PROVINCIALES	
	Session	Demi-session	Session	Demi-session
Juge Débutant	50 \$	25,00 \$	50 \$	25,00 \$
Juge Régional	52 \$	26,00 \$	52 \$	26,00 \$
Juge P4	57 \$	28,50 \$	57 \$	28,50 \$
Juge P3	60 \$	30,00 \$	60 \$	30,00 \$
Juge P2	62 \$	31,00 \$	62 \$	31,00 \$
Juge P1 (éligible national)	62 \$	31,00 \$	65 \$	32,50 \$
Juge National	62 \$	31,00 \$	70 \$	35,00 \$
Juge FIG	62 \$	31,00 \$	80 \$	40,00 \$
Juge arbitre qui juge	tarif du niveau + 5 \$		tarif du niveau + 5 \$	

*Aucun honoraire versé lors des Jeux du Québec, compétitions inter-provinciales, nationales et internationales.

**MODULES FMO

Voici la liste des modules FMO disponibles:

1. L'officiel, sa mission et son savoir-être
2. Communication efficace
3. Gestion de stress
4. Relation et intervention avec les entraîneurs
5. Gestion et règlement de conflits

KILOMÉTRAGE

Le kilométrage est payé lorsqu'un juge, agissant en tant que juge seulement, prend sa voiture et cumule plus de 40 km de déplacement pour la compétition. Le covoiturage entre les juges est préconisé et dans ce cas le kilométrage est payé au propriétaire de la voiture. Si un juge fait du covoiturage avec un entraîneur ou un athlète et qu'il n'est pas le propriétaire de la voiture, le kilométrage ne sera pas payé. Voici la liste des tarifs:

Aucun passager lorsque covoiturage possible: 0,15 \$/km

Aucun passager: 0,40 \$/km Covoiturage: 0,45 \$/km

Site pour le calcul du kilométrage: <http://www.quebec511.info/fr/distances/index1.asp>

HÉBERGEMENT

Tout juge qui doit faire plus de 75 km aller pour se rendre sur les lieux de compétition a droit, s'il le désire, à une chambre d'hôtel, en occupation double, payée par le comité organisateur. La chambre d'hôtel sera mise à sa disposition la nuit précédent la compétition ainsi que lors de la compétition. Si la compétition a lieu samedi et dimanche, il aura donc droit à la nuit de vendredi et de samedi à l'hôtel. Le kilométrage sera payé pour un (1) aller-retour. Si le juge ne désire pas de chambre d'hôtel, il doit aviser le coordonnateur des assignations au moins une semaine avant la compétition. Dans le cas où le juge désire voyager à tous les jours plutôt que de rester à l'hôtel, le kilométrage qui lui sera remboursé ne pourra pas dépasser le coût des nuits à l'hôtel.

REPAS

Pour les journées complètes (AM et PM), le comité organisateur est tenu d'offrir le déjeuner et le dîner sur le site de compétition. Dans le cas d'une session en soirée, le souper doit être également fourni. À noter que le comité organisateur n'est pas obligé de fournir des repas pour ceux qui ont des restrictions alimentaires (allergie ou intolérance). Ces personnes peuvent s'emporter un repas et un perdiem leur sera attribué. Si les repas ne sont pas fournis, un perdiem sera également versé aux juges selon ces tarifs: Déjeuner 10 \$ Dîner 15 \$ Souper 20 \$

NOTE

Les prérequis des assignations sur les panels (page 1) et ceux des compétitions (page 2) peuvent être allégés lors d'une situation extrême où il n'y aurait pas assez de juges pour suffire à la demande d'un panel ou d'une compétition. Cette décision sera prise par le coordonnateur des assignations et la mandataire STR à Gymnastique Québec. Pour les panels des niveaux nationaux, des panels restreints (3 ou 4 juges d'exécution) seront préconisés avant tout allègement pour s'assurer d'avoir que des juges brevetés P2 et +.

AFFILIATION*

Tout juge breveté doit s'affilier auprès de Gymnastique Québec à chaque début d'année gymnique. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour les coûts d'affiliation, veuillez consulter le site de Gymnastique Québec: <http://www.gymqc.ca>

* Tous juges prenant un service de Gymnastique Québec doit être affilié et ce même s'il ne désire pas juger. S'il ne juge pas, il n'a qu'à défrayer le coût de l'affiliation du juge Débutant.

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Tout officiel majeur (18 ans et +), affilié avec Gymnastique Québec, doit faire une vérification de leurs antécédents judiciaires à tous les 3 ans. Pour ceux qui jugent aux Jeux du Québec, la vérification doit se faire aux 2 ans. Pour ceux qui jugent au niveau national et international, Gymnastique Canada demande que la vérification soit faite à tous les ans. Pour ce faire, la plateforme SterlingBackcheck <https://mybackcheck.com/Public/Login.aspx>, permet de compléter la vérification en ligne à moindre coût que dans les services de police locale. Si la vérification a été faite via une autre instance (ex.: GCG ou emploi), il n'est pas nécessaire de refaire celle-ci. Seule une preuve doit être envoyée à Gymnastique Québec.

COMPÉTITIONS

- Les juges doivent porter un habit bleu marine (jupes permises pour les femmes), avec chemise blanche (cravate pour les hommes) et des souliers propres de couleur foncée.
- L'usage des cellulaires est interdit sur les panels. Ils doivent être mis en mode silencieux et non visible sur la table.
- Tous les juges doivent avoir en leur possession leurs règlements ainsi que les routines.

ASSIGNATIONS POUR LES COMPÉTITIONS CR

Les compétitions CR sont habituellement assignées par les juges ressources de chaque région qui proviennent majoritairement du secteur GAF. Il est donc **IMPORTANT D'AVISER LE COORDONNATEUR DES ASSIGNATIONS LORSQUE VOUS JUGEZ LORS D'UNE DE CES COMPÉTITIONS** pour qu'il puisse garder les documents à jour. Les juges qui auront jugé du CR durant la saison seront priorisés pour aller au Challenge des régions. Il est aussi important de prendre note de la tarification des compétitions CR en page 3 puisque lors de ces compétitions CR il est de votre responsabilité de remplir la feuille d'honoraire (tarif/session et kilométrage).

ASSIGNATIONS POUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES

Les juges éligibles aux compétitions nationales sont sur une liste de rotation. La priorité va comme suit: juge FIG (souvent invité par GCG), juge National 1, National 2 puis National 3. À chaque fois qu'un juge participe à une compétition nationale, son nom est remis au bas de la liste de sa catégorie. Toutefois, les juges n'ayant pas atteint les quotas de compétition de leur brevet, auront préséance sur la rotation mentionnée ci-haut. Il peut y avoir des exceptions à ces procédures pour combler le nombre de juge à envoyer.

CONTACTS

Guillaume Couture

Coordonnateur des assignations STR
str.guillaume.couture@gmail.com